

# COMMUNE D'OBERHASLACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2018

### **2018/001 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 dans les forme et rédaction proposées et procède à sa signature avec :

POUR	: 12 voix + 1 procuration
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

### **2018/002 – ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMES DES TRAVAUX D'EXPLOITATION POUR L'ANNEE 2018**

Après avoir pris connaissance des états de prévision des coupes et des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, à 12 voix « pour » et 2 abstentions, décide :

- D'approuver l'état prévisionnel des coupes tel qu'il est présenté par l'O.N.F., à savoir :
  - Recettes brutes coupes à façonner : 132 990 € HT (volume total de bois 2 491 m3)
  - Dépenses d'exploitation : 67 827€ HT
  - Bilan net prévisionnel : 65 163 € HT
- De voter les crédits correspondants au budget primitif « Forêt » de l'année 2018
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies par l'O.N.F. au fur et à mesure de l'état d'avancement des coupes et des travaux d'exploitations.

### **2018/003 – ONF : PRESTATION D'ENCADREMENT DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX POUR L'ANNEE 2018**

Après avoir pris connaissance du devis d'exploitation en ATDO 2018 des prestations d'encadrement des travaux d'exploitation et patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure) en forêt communale pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le devis n° DEC-18-801503-00245179/14957 chiffré à 6 786,00 € HT concernant la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation comme présenté par l'O.N.F. ;
- d'approuver le devis n° DEC-18-801503-00245148/14957 chiffré à 2 594,15 € HT concernant la prestation d'encadrement de travaux de travaux patrimoniaux comme présenté par l'O.N.F. ;
- De voter les crédits correspondants au budget primitif « Forêt » de l'année 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies par l'O.N.F.

### **2018/004 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

*Séance du 19 février 2018*

---

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

# COMMUNE D'OBERHASLACH

---

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

*Séance du 19 février 2018*

---

Vu le Code Général des collectivités locales ;  
Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;  
Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;  
Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

### DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

### **2018/005 – ACQUISITION FONCIERE AU LIEU-DIT SCHELMENGRUBE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière au lieu-dit Schelmengrube, d'un terrain cadastré section 13 parcelle n° 309 d'une superficie de 11,12 ares pour un prix global de 44 480,- euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

**DECIDE** l'acquisition dudit terrain pour un prix global de 44 480,- euros,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais de notaire et autres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2018.

### **2018/006 – PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE AU LIEU-DIT LUETZELKOEPFEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière au lieu-dit Luetzelkoepfel, rue des Acacias, d'un terrain cadastré section 3 parcelle n°443 d'une superficie de 12,55 ares pour un prix global de 7 000,- euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Considérant la topographie du terrain, **DECIDE** de ne pas donner suite à cette proposition d'acquisition foncière.

# COMMUNE D'OVERHASLACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2018

### **2018/007 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« **Article L 1612-1** Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.*

*Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6. ».*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 110 791,19 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 27 697,79 € (25% x 110 791,19 €.)

#### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

<b>FRAIS DOCUMENT D'URBANISME</b>		
Article 202	Transformation du POS en PLU	5 459,04 €
<b>VOIRIE</b>		
Article 2151	Travaux rue de la Paix	7 099,08 €
Article 2151	Travaux rue du Grempil	6 000,00 €
Article 2151	Travaux raccordement réseau	2 381,82 €
<b>BATIMENT</b>		
Article 21312	Chauffage école	5 548,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>26 488,74 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

# COMMUNE D'OBERHASLACH

---

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

*Séance du 19 février 2018*

---

### **2018/008 – DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention de :

- l'association régionale « L'aide aux handicapés moteurs » de Strasbourg
- l'association « Prévention routière »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, **DECIDE** :

- Le versement d'une subvention de 100,-€ à l'association régionale « L'aide aux handicapés moteurs » de Strasbourg
- de ne pas réserver une suite favorable à l'association « Prévention routière ».

# COMMUNE D'OBERHASLACH

---

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

*Séance du 19 février 2018*

---

### **REPERTOIRE DELIBERATIONS DU 19 février 2018**

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>FEUILLET</b>
01	Approbation du compte-rendu de la réunion du 11/12/2017	2018/001
02	ONF : état prévisionnel des coupes et programmes des travaux d'exploitation pour l'année 2018	2018/001
03	ONF : prestation d'encadrement des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2018	2018/001
04	Délibération du conseil municipal approuvant le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud	2018/001
05	Acquisition foncière au lieu-dit Schelmengrube	2018/002
06	Proposition d'acquisition foncière au lieu-dit Luetzelkoepfel	2018/002
07	Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	2018/002
08	Demandes de subvention	2018/003

# COMMUNE D'OBERHASLACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2018

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Elus depuis le 23 mars 2014 : 19  
En fonction au 28/03/2014 : 19  
Présents le 19/02/2018 : 12

NOM et PRENOM	ADRESSE	FONCTION	SIGNATURE
BIEHLER Jean	Le Neufeld 67280 OBERHASLACH	Maire	
BOCK Pierre	25, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire	
JUNGER Fabien	3, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	
RODRIGUEZ Mireille	33, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	
SALOMON Alfred	1, rue de la Hasel 67280 OBERHASLACH	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	
DANTZER Patrice	20, rue du Ringelstein 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HOELTZEL Aurélien	1, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
HUBER Carole	4a, rue des Pèlerins 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
KLEIN Alain	47, rue du Klintz 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
KUHN Valérie	12, rue de la Forêt 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	
MEYER Noel	24, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Catherine	1, rue de Wasselonne 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
WALZER Corinne	1, impasse de l'Engelmatt 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
WEISHEIT Michèle	18, rue de Schotten 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
WERNERT Jean-Noël	18, rue du Nideck 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	Absent excusé
WERNERT Amanda	16a, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	Conseillère municipale	Absente excusée
WIHR Eric	2, rue du Cordonnier 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
WIHR Jean-Daniel	18, rue de la Source 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	
ZION Luc	1, rue Saint Florent 67280 OBERHASLACH	Conseiller municipal	Absent